

BROCANTE

Dans le cadre de la Grande Braderie
d'Illkirch-Graffenstaden, l'APAVIG propose un

Marché aux Puces Vide Greniers

Dimanche 25 juin 2023

De 7h00 à 19h00

Parking Place Quintenz

ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN



Infos pratiques

Pas d'attribution de numéro de place, ni d'envoi de confirmation d'inscription.

Emplacements attribués le jour même à partir de 6H00, depuis la Rue de la Poste au niveau de l'entrée du Parking Place Quintenz.

Un véhicule par emplacement de 6 mètres pourra stationner à proximité de celui-ci, les autres devront évacuer le site après déchargement.
Buvette et restauration sur place.



Règlement à observer

- Cette vente au déballage est strictement réservée aux particuliers et aux associations, à l'exclusion de tous professionnels ou ambulants, tirant des revenus réguliers de cette activité, sous condition de n'avoir pas participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
- Le bulletin d'inscription, valant réservation, dûment complété et signé, accompagné du règlement correspondant au métrage souhaité devront être obligatoirement renvoyés avant le mercredi 21 juin 2023 à l'adresse ci-contre.
- La réception du bulletin d'inscription et du règlement adéquat vaut attribution de place, sans aucune confirmation ultérieure.
- Tout défaut de renseignement, de signature, ou de paiement sera considéré comme cas de nullité de l'inscription.
- L'organisateur sera autorisé expressément en matière de désignation d'emplacement et seul gestionnaire de l'enceinte.
- L'organisateur sera souverain dans la résolution des éventuels litiges.
- Les résidus et emballages devront être emportés par chaque exposant.
- La place attribuée devra être nette lors du départ.
- La responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée en aucun cas, sauf faute inexcusable de sa part.
- L'organisateur sera déchargé de toute responsabilité en cas de contrôle administratif, pour toute inexactitude ou fausse déclaration de la part de l'exposant. Aucune dérogation ne sera permise sans accord écrit et préalable de l'organisateur. Aucun véhicule ne devra circuler dans le marché en cas d'affluence importante.
- Les véhicules stationnés dans l'enceinte du marché, au niveau des emplacements des exposants, ne pourront circuler et quitter l'enceinte qu'à partir de 18H00.

Attestation d'inscription

Je soussigné(e) :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____ Tél. : _____

Titulaire de la pièce d'identité N° : _____

Délivrée le : _____ Par : _____

N° d'immatriculation du véhicule utilisé : _____

Déclare sur l'honneur

Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code Pénal), que l'origine des objets personnels et usagés est régulière, et que je ne suis ni commerçant, ni professionnel ou ambulant, tirant mes revenus de ce type d'activité.

Réserve un emplacement uniquement par portion de 3 mètres linéaires.

☐	emplacement de base de 3 ml	=	17.00 €
+	☐ portion(s) de 3 ml supplémentaire à 15.00€	=	 €

Soit un montant total de : €

Règle par :

- ° Chèque à l'ordre de APAVIG
- ° Espèces

Signature obligatoire :

Le.....


Pour valider la réservation d'emplacement, renvoyer au plus tard le 21 juin 2023, l'attestation d'inscription complétée et signée, accompagnée du paiement adéquat à :

APAVIG
Pôle associatif de l'Illiade
11 allée François Mitterrand
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN